

Avenant n°1

**A la Convention Constitutive du Réseau de Périnatalité de Bretagne Occidentale
entre**

LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BREST
LE CENTRE HOSPITALIER DE LANDERNEAU
LE CENTRE HOSPITALIER DES PAYS DE MORLAIX
LA CLINIQUE PASTEUR – SAINT ESPRIT
LA POLYCLINIQUE DE KERAUDREN
LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE CORNOUAILLE
LA CLINIQUE ST MICHEL ET STE ANNE
LE CENTRE HOSPITALIER DE CARHAIX
LE CENTRE HOSPITALIER DE DOUARNENEZ
L'HOTEL DIEU DE PONT– L'ABBE

Conformément à la décision prise en Assemblée Générale Ordinaire le 7 Juin 2007, les représentants des dix parties signataires de la Convention Constitutive du Réseau de Périnatalité de Bretagne Occidentale conviennent de ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

▪ **Date de la dernière Convention Constitutive :**

La Convention Constitutive initiale a été revue lors de la création de l'association Réseau de Périnatalité de Bretagne Occidentale en 2003, la Convention Constitutive en question dans cet avenant, sans date de signature jusqu'ici, porte désormais la date du **24 septembre 2003**.

▪ **L'article 7 est modifié comme suit :**

La phrase « Les Etablissements et professionnels de santé qui souhaiteraient se rattacher à ce mode de fonctionnement devront s'engager à respecter les dispositions portées à la présente convention, à la charte qui lui est jointe ainsi qu'à ses annexes. » est remplacée par « **Les Etablissements et professionnels de santé qui souhaiteraient se rattacher à ce mode de fonctionnement s'engagent à adhérer aux statuts de l'association, ainsi qu'à respecter les dispositions portées à la présente convention et la charte de fonctionnement du Réseau de Périnatalité de Bretagne Occidentale, ainsi qu'à ses annexes.** »

A la fin de cet article, la dernière phrase « L'adhésion prend effet à la date de signature de la charte constitutive. » devenue sans objet est supprimée.

Article 2 : Autres dispositions

Toutes les autres dispositions de la Convention du 24 Septembre 2003 sont sans changement.

Fait à Brest, Le 7 Juin 2007

En dix exemplaires originaux, pour :

Centre Hospitalier Universitaire de BREST
Le Directeur Général – L. ROLLAND

Centre Hospitalier de LANDERNEAU
Le Directeur – G. OLLIVIER

Centre Hospitalier des Pays de MORLAIX
Le Directeur – H. JACQUET

Clinique PASTEUR - SAINT ESPRIT
Le Directeur – F. LAURENT

Polyclinique de KERAUDREN
Le Directeur - J.D. SIMON

**Centre Hospitalier Intercommunal
de Cornouaille**
Le Directeur - H. SIAHMED

Clinique St Michel et Ste Anne
Le Directeur – E. BERREGARD

Centre Hospitalier de CARHAIX
Le Directeur – F.-L. BERTHOUX

Centre Hospitalier de DOUARNENEZ
Le Directeur – E. GUYADER

Hôtel Dieu de PONT-L'ABBE
Le Directeur - A. FERMET